

## Compte rendu de séance

### Séance du 14 Septembre 2020

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

**L'an 2020,  
Le 14 Septembre à 20 heures.**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. FESTOC Jean-Pierre, M. HUBERT David, M. BLANCHET André, M. ROUX Philippe, Mme FRETIGNY Armelle, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, M. BERTHELOT Jean-François, M. THOMAS Jacky

**Excusés** : Mme RAVET Virginie

**Absents** :

**Secrétaire de Séance** : Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline

**Date de la convocation** : 10/09/2020

### SOMMAIRE

2020-37 - Prolongation du mur d'enceinte de la salle des fêtes - Demande de subvention DSIL

2020-38 - Création d'une commission "Règlement Salle des Fêtes"

2020-39 - Création d'un site internet communal

#### **2020-37 – Prolongation du mur d'enceinte de la salle des fêtes Demande de subvention DSIL**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le projet de reconstruction de la salle des fêtes, un mur d'enceinte réalisé en pierre, avec accord des Bâtiments de France, a été prévu jusqu'au pignon de la cuisine afin de sécuriser la terrasse.

Cependant, une prolongation de ce mur jusqu'à l'atelier communal semblerait judicieux afin de créer un ensemble uniforme et harmonieux autour de la salle des fêtes, en cohérence avec l'aménagement du centre Bourg et qui permettrait ainsi de sécuriser l'ensemble du projet.

Madame LE DEVEHAT, architecte des Bâtiments de France, approuve ce projet en cohérence avec la première partie du mur d'enceinte. En effet, du fait de la proximité de l'église classée et de l'attractivité touristique du Bourg, le mur du projet initial, qui sera réalisé en pierre, se

trouverait ainsi prolongé à l'identique, ce qui serait cohérent d'un point de vue trame et origine de la pierre. De plus, ce mur, nécessitant une fondation, viendrait sécuriser le parking qui se trouve en surplomb de la route.

A cet effet, une demande de devis auprès de l'entreprise SARRAZIN, en charge de la première partie du mur, a été sollicité. Le devis s'élève à un montant de 31 265€ HT, soit 37 518€ TTC.

Monsieur le Maire expose également aux membres du conseil qu'une demande de subvention exceptionnelle peut être demandée jusqu'au 15 septembre 2020. Notre projet pourrait semble-t-il répondre aux critères d'éligibilité du troisième point d'attribution dans le cadre de la subvention DSIL: "projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel"

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité:**

- **De solliciter une demande de subvention au titre du DSIL pour cette fin d'année 2020 concernant ce projet de prolongation du mur d'enceinte de la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Gréhaigne**
- **De charger Monsieur le Maire de l'exécution de toutes les formalités nécessaires à l'obtention de cette subvention et de signer tous les documents relatifs à ce dossier**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SARRAZIN d'un montant de 31 265€ HT, soit 37 518€ TTC, sous réserve d'obtention de la dite subvention**

A l'unanimité (pour : 10, contre : 0, abstentions : 0)

#### **2020-38 – Création d'une commission "Règlement Salle des Fêtes"**

Vu les travaux de reconstruction de la salle des fêtes en cours actuellement, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait intéressant de réfléchir à l'élaboration d'un nouveau Règlement intérieur de la salle des fêtes. Il semble également judicieux de se questionner sur les tarifs qui seront appliqués pour sa location. A cet effet, il propose l'élaboration d'une commission restreinte afin d'étudier ces différents points.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal:**

- **Approuvent la création d'une commission "Règlement de la Salle des fêtes"**
- **Désignent pour faire partie de cette commission: Monsieur HERY Jean-Pierre, Monsieur FESTOC Jean-Pierre, Monsieur THOMAS Jacky, Madame FRETIGNY Armelle et Madame LECHEVALIER-BOISSEL Caroline**

A l'unanimité (pour : 10, contre : 0, abstentions : 0)

#### **2020-39 – Création d'un site internet communal**

Afin de promouvoir son image, le Maire propose de doter la commune de

Saint-Georges-de-Gréhaigne d'un site internet. Ce site permettrait à terme de développer les relations et les échanges d'informations entre la commune, les administrés et les différentes collectivités du territoire. Il doit :

- Donner la possibilité aux administrés de mieux connaître l'activité de la commune.
- Faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs à la commune (entreprises, associations etc...)
- Faire connaître au grand public, l'offre immobilière et culturelle de la commune...

Le deuxième adjoint informe du travail déjà réalisé en amont, à savoir : une réunion a eu lieu le 7 août dernier entre le Maire, ses adjoints, la présidente de la commission communication, la secrétaire de Mairie et l'entreprise "Imprimerie Doloise" à Dol de Bretagne.

L'entreprise "Imprimerie doloise" propose ses services pour la réalisation de ce projet pour un montant total de 2 210€ HT, soit 2 652€ TTC, réparti comme suit:

Création d'un site internet, nom de domaine, pages avec l'ensemble des nos informations, catégories pour l'actualité, formulaire de contact...	1 800€ HT
Forfait d'hébergement auprès d'Icodia (société rennaise) Prix annuel comprenant l'hébergement, le nom du domaine, l'infogérance (sécurité, mise à jour des modules)	170€ HT
Formation à l'utilisation et la création de contenu (2x2h)	240€ HT

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la création d'un site internet communal**
- **Accepte le devis de l'entreprise "Imprimerie doloise" d'un montant de 2 210€ HT, soit 2 652€ TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le dit devis ainsi que tous documents relatifs à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 10, contre : 0, abstentions : 0)

### **Complément de compte-rendu:**

#### **Décisions:**

##### **- Plan Communal de Sauvegarde:**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de revoir le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune afin de le réactualiser.

Le conseil municipal a ainsi réattribué des noms de responsables et coordinateurs cependant, le conseil devra se réunir à nouveau afin de mettre à jour différentes informations et coordonnées.

#### **Informations:**

##### **- Panneau d'affichage:**

Monsieur FESTOC, deuxième adjoint au Maire, propose aux membres du conseil municipal

de remplacer le panneau d'affichage sur le côté de la Mairie par l'installation d'un panneau d'affichage, double face, sur le muret de la Mairie, qui serait plus accessible et permettrait de communiquer davantage sur les informations à transmettre à la population.

A cet effet, des devis ont été sollicités. A ce jour, nous avons reçu un devis de l'entreprise Adequat d'un montant de 1 413,34€ HT soit 1 696.01€ TTC. Nous sommes toujours dans l'attente d'un second devis.

- Rénovation des candélabres du Lotissement Village Saint-Georges:

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'au vue des travaux d'agrandissement du Lotissement Village Saint-Georges engagés par la Communauté de Communes, la rénovation des candélabres du Lotissement actuelle serait à envisager.

A cet effet, des devis ont été sollicités. A ce jour, nous n'avons reçu qu'un devis de l'entreprise Allez et Cie d'un montant de 8 450€ HT soit 10 140€ TTC pour la rénovation de 5 candélabres. Nous sommes toujours dans l'attente d'un second devis de l'entreprise VEZIE, mandatée par le SDE35 pour la réalisation des travaux d'éclairage public de la seconde partie du Lotissement Village Saint-Georges.

- Mur du cimetière:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'état de dégradation du mur du cimetière communal, en limite de propriété avec les parcelles de Madame PIERRE. Un devis a donc été signé avec l'entreprise SARRAZIN, pour la rénovation du muret, pour un montant de 1 873.25€ HT, soit 2 247.90€ TTC.

- Cimetière communal:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de commencer une nouvelle allée dans la partie nouvelle du cimetière communal (derrière l'église). Une concession venant d'être vendue, cette nouvelle allée débutera en partant du grillage pour revenir progressivement vers l'allée centrale. Cependant, il faudra réfléchir à l'espace nécessaire à laisser entre la dernière tombe et la nouvelle afin de laisser un passage suffisant pour l'intervention des services des pompes funèbres. Les membres de la commission cimetière devront être vigilants lors de futurs travaux au cimetière communal.

- Radar pédagogique:

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir à une possible installation d'un radar pédagogique en Bas de Saint-Georges. Le conseil municipal approuve et propose, dans le cas où cela ne serait pas possible, l'installation d'un panneau "Contrôle Radar fréquent".

**Questions diverses:**

Séance levée à 21:45

En mairie de St-Georges-de-Gréhaigne,  
Le 15/09/2020  
Le Maire  
Jean-Pierre HERY

